

Département du Calvados  
**COMMUNE de LION-sur-MER (14780)**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD.

<b>Date de la convocation : 4 avril 2019</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 13</b>
<b>Présents : 11</b> Dominique REGEARD, Eva SIX-BOUVIER, Alain ROUSSEAU, François DAMIENS, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Françoise HOSTALIER, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO, Thierry DODARD, Michele DI PAOLA,
<b>Votants : 13</b> Muriel LEMONNIER donne pouvoir à Patricia ROSALIE, Magali GILMAS donne pouvoir à Isabelle MUSSIO
<b>Absents : 2</b> Muriel LEMONNIER, Magali GILMAS
<b>Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE</b>

**I) Budget de la COMMUNE**

Intervention de Monsieur Jean-Marc LE GROS, comptable public de OUISTREHAM. Présentation du compte de gestion 2018.

Monsieur LE GROS rappelle les grandes masses de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement du budget communal en 2018. La capacité d'autofinancement courant en 2018 est de 263k€ alors qu'elle était négative en 2017 (-52k€). Il rappelle l'importance de la hausse des impôts locaux pour équilibrer le budget et permettre un excédent. Les charges de personnels sont en moyenne de 383€/habitant pour une moyenne régionale de 358€/hab. Il est rappelé qu'une commune littorale a des charges un peu supérieure à une commune dite « classique ». La dette est inférieure à la moyenne et reste relativement supportable. La trésorerie de la commune au 31/12/2018 est de 486k€. En fiscalité, il est rappelé que la moyenne de valeur locative est de 3209€ pour une moyenne nationale de 3134€. La taxe d'habitation est inférieure à la moyenne nationale et la taxe foncière quant à elle est supérieure. En 2018, il a été émis 2 318 factures (en moyenne 12 jours pour payer – règle : 30 jours) et 533 titres. La commune de LION SUR MER a un taux de recouvrement de plus de 99%.

Monsieur LE GROS fait un point sur la réforme de la taxe d'habitation mise en place en 2018 : 121k€ de dégrèvement par l'Etat pris en charge à la place du contribuable à LION SUR MER. Il rappelle que les résidences secondaires ne sont pas concernées par la réforme. Il précise que sans les résidences secondaires, un foyer lionnais sur deux a bénéficié de la réforme. Il rappelle que 980k€ de taxes locales sont collectées à LION pour la répartition suivante : 500k€ pour la commune, 422k€ pour la communauté urbaine.

**1 -Approbation du Compte de Gestion 2018**

- vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- vu le Compte administratif de l'année 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour) :**

-Approuve le Compte de Gestion 2018 de la commune.

**2 Approbation du Compte Administratif 2018**

- vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- vu le Compte administratif de l'année 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions, 9 voix pour) :**

-Approuve le Compte administratif 2018 de la commune.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 150 139.16 Euros	Dépenses : 322 681.45 Euros
Recettes : 2 413 275.65 Euros	Recettes : 245 003.54 Euros
Résultat de l'exercice : + 263 136.49 Euros	Résultat de l'exercice : - 77 677.91 Euros
Excédent de clôture : + 505 470.78 Euros	Déficit de clôture : - 10 571.63 Euros
	Restes à Réaliser 2018 Dépenses : - 91 901.27 Euros Recettes : + 194 031.37 Euros

Madame MUSSIO trouve dommage que peu de travaux aient été effectués en 2018 alors qu'en 2019, plus d'1.5 millions est inscrit au budget, et regrette que l'absence de dépenses en faveur des lionnais.

Monsieur le maire indique que l'année 2018 a été une année de transition permettant de préparer au mieux les dossiers d'études des projets. Il rappelle que des travaux ont également été réalisés : salle du conseil municipal, les travaux dans les bungalows, la réfection du cimetière, installation de cavurnes,...

Il rappelle également que la commune a été démarchée en 2018 par le conseil départemental du Calvados afin de s'inscrire au concours des villes et villages fleuris, la commune ayant été retenue pour ses efforts fournis ces dernières années.

L'ensemble de ces dépenses profitent à l'ensemble des lionnais.

### 3 Affectation des résultats 2018

- Vu le compte administratif adopté par le conseil municipal ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) :**

- Décide d'affecter de la manière suivante dans le budget communal 2019 les résultats de l'exercice 2018 :

	Résultats 2018	Affectation au BP 2019
<b>Fonctionnement</b>	+ 405 470.78 € + 100 000.00€	Compte 1068 en recettes d'Investissement Compte 002 en recettes de Fonctionnement
<b>Investissement</b>	- 10 571.63 €	Chapitre 001 en dépenses d'investissement

### 4 Vote des tarifs municipaux, année 2019

- Entendu l'exposé de monsieur le maire;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions, 11 voix pour) :**

- adopte les tarifs municipaux dont les montants sont présentés dans le tableau joint en annexe.

OBJET	LIEU/PRECISSIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2019	
			Lionnais	Non lionnais
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>				
Manège	sur la digue	Forfait saison	1 208,00 €	
Braderie		Forfait	204,00 €	
Commerces ambulants		tarifs par journée, sans électricité	10,00 €	
		Forfait mensuel pour un jour par semaine, sans électricité	25,00 €	
		Forfait mensuel pour deux jours par semaine, sans électricité	40,00 €	
		Forfait mensuel pour une installation quotidienne, sans électricité	70,00 €	
		Forfait semestriel pour un jour par semaine, sans électricité	100,00 €	
		Forfait semestriel pour deux jours par semaine, sans électricité	130,00 €	
		Forfait semestriel pour une installation quotidienne, sans électricité	170,00 €	
		Tarif journalier pour la fourniture d'électricité	3,00 €	
Terrasses	Ouvertes et/ou bâchées	par m2 mensuel (saison basse mai/juin/sept/oct)	2,25 €	
		par m2 mensuel (saison haute juil/août)	4,60 €	
	Fermées, vérandas	par m2 mensuel (saison basse mai/juin/sept/oct)	4,60 €	
		par m2 mensuel (saison haute juil/août)	9,20 €	
L'abri Côtier	sur la digue	Forfait annuel	convention annuelle	
Emplacement cabines de plage		Forfait annuel	20,00 €	

OBJET	LIEU/PRECISSIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2019	
			Lionnais	Non lionnais
<b>LOCATION DES SALLES</b>				
Salle "TRIANON"	Seule	par week end	666,00 €	
	Avec cuisine	par week end	780,00 €	
	Vins d'honneur avec Verrerie	par week end	448,00 €	
	Location en semaine	par jour	448,00 €	
	Vaisselle	Forfait/50 personnes	52,00 €	
Salle "PETIT TRIANON"	Seule	par week end	225,00 €	340,00 €
	Avec cuisine	par week end	280,00 €	435,00 €
	Vaisselle	Forfait/50 personnes	52,00 €	
Salle du "Clos Baron"	Seule	par week end	250,00 €	350,00 €
Salle de Cinéma	Conférences (hors séances de cinéma)	journée	250,00 €	
Salle de "l'école de Voile"	Seule	par jour	50,00 €	50,00 €
Galerie d'art "LE TRIANON"	à l'année	semaine	50,00 €	50,00 €
<b>CONCESSION CIMETIERE ET VACATIONS FUNERAIRES</b>				
Cinquantenaire		Acquisition puis renouvellement	525 €	

Trentenaire		Acquisition puis renouvellement	215 €
Cavurne	Durée de concession : 30 ans	Acquisition puis renouvellement	150 €
Case du Columbarium	Durée de concession : 30 ans	Acquisition	600 €
Case du Columbarium	Durée de concession : 30 ans	Renouvellement	600 €
Vacation funéraire	Pose bracelet/Scellés/exhumations	forfait	24,00 €
<b>LOCATION TERRAINS TENNIS MUNICIPAUX</b>			
Location terrains tennis	Uniquement aux communes, associations communales et extra communales et/ou lors de compétitions officielles si des créneaux sont disponibles	Tarif à l'heure et par terrain de tennis	10,00 €
<b>LOCATION GYMNASE</b>			
Location gymnase	Uniquement aux communes, associations communales et extra communales et/ou lors de compétitions officielles si des créneaux sont disponibles	Tarif à la demi-journée	85,00 €

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2019		
			Lionnais	Non lionnais	
<b>REGIE ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE</b>					
Tarif public ENFANTS	Formation musicale ou éveil	A l'année	VOTE EN septembre		
	Formation musicale +instrument	A l'année	VOTE EN septembre		
	Instrument seul	A l'année	VOTE EN septembre		
Tarif public ADULTES (25 ans et plus)	Formation musicale ou éveil	A l'année	VOTE EN septembre		
	Formation musicale +instrument	A l'année	VOTE EN septembre		
	Instrument seul	A l'année	VOTE EN septembre		
<b>SERVICE ENFANCE - JEUNESSE - Applicable au 1er septembre 2019</b>					
Restaurant scolaire	1er enfant	par repas	3,80 €	4,45 €	
	à partir du 2è enfant	par repas	3,35 €	4,10 €	
	< 399 € coef CAF et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	par repas	1,10 €		
	400 et 500€ coef CAF	par repas	2,15 €		
	Tarif adulte	par repas	7,00 €		
	Tarif non inscrit	par repas	7,50 €		
Accueils périscolaires	<b>0-620 € coef CAF</b>				
	Matin ou soir* - 1e enfant	par créneau	1,10 €		
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau	0,90 €		
	Tarif non inscrit	par créneau	2,80 €		
	Retard après 18h30	par créneau	14,70 €		
	<b>621 - 1200 € coef CAF</b>				
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau	1,90 €		
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau	1,60 €		
	Tarif non inscrit	par créneau	3,80 €		
	Retard après 18h30	par créneau	15,70 €		
	<b>1201 - 1800 € coef CAF</b>				
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau	2,30 €		
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau	2,00 €		
	Tarif non inscrit	par créneau	4,80 €		
	Retard après 18h30	par créneau	16,70 €		
	<b>LIEU/PRECISIONS</b>		<b>Unité tarifaire</b>	<b>TARIFS 2019</b>	
				<b>Lionnais</b>	<b>Non lionnais</b>
	<b>supérieur à 1800 € coef CAF</b>				
			par créneau	3,00 €	
			par créneau	2,70 €	
		par créneau	5,80 €		
		par créneau	17,70 €		
Centre de Loisirs	0-620€ coef CAF	journée	10,00 €	11,70 €	
	0-620€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	8,00 €	9,70 €	
	621-1200€ coef CAF	journée	11,00 €	12,70 €	
	621-1200€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	9,00 €	10,70 €	

	1201-1800€ coef CAF	journée	11,50 €	13,70 €
	1201-1800€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	9,50 €	11,70 €
	> 1800€ coef CAF	journée	12,00 €	14,70 €
	> 1800€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	10,00 €	12,70 €
Local Ados	0-620€ coef CAF	Adhesion annuelle	14,00 €	
	621-1200€ coef CAF	Adhesion annuelle	15,00 €	
	1201-1800€ coef CAF	Adhesion annuelle	16,00 €	
	> 1800€ coef CAF	Adhesion annuelle	17,00 €	
<b>REGIE PHOTOCOPIES</b>				
Photocopie NOIR ET BLANC	A4	à l'unité	0,20 €	
Photocopie NOIR ET BLANC	A3	à l'unité	0,30 €	
Photocopie COULEUR	A4	à l'unité	0,50 €	
Photocopie COULEUR	A3	à l'unité	0,70 €	
<b>TRAVAUX EN REGIE (TAUX D'HEURE DE MAIN D'ŒUVRE)</b>				
Serv. Voierie + matériel urbain		Taux d'heure de main d'œuvre	21,87 €	
Service Espaces Verts			27,24 €	
Service Bâtiments			27,43 €	
<b>TARIFS RESIDENCE DES FALAISES (BUNGALOWS)</b>				
Voir document annexé				
<b>TARIFS GITE PETITE LORRAINE</b>				
Voir document annexé				

Monsieur DODARD trouve dommage que le dossier de la galerie d'art n'ait pas avancé. Mme SIX le regrette également et rappelle toute la difficulté de faire aboutir ce projet mais elle y travaille.

Monsieur DI PAOLA rappelle la proposition de sa liste de louer la salle Trianon en journée (deux locations sur un weekend). Monsieur le maire indique les difficultés de gestion d'une salle avec un état des lieux qui doit être établie en entrée et en sortie de location. Actuellement, les services municipaux ne permettent pas ce fonctionnement.

## 5 Vote des subventions aux associations, année 2019

- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (voir document annexe) :**

*(Les membres de bureau d'associations ne prennent pas part au vote des montants de subventions qui les concernent)*

-Décide d'attribuer pour un montant total de 50 924.50€ les subventions aux associations dont les montants et votes sont présentés dans le tableau joint.

ASSOCIATIONS	Subvention 2016 Versée	Subvention 2017 Versée	Subvention 2018 Versée	Demande 2019	Proposition 2019	Proposition au CM 2019	VOTE CM DU 09/04/2019	Observations
-					Suite commission finances du 01/04/2019	VOTE CM DU 09/04/2019	Subvention 2019	à l'étude du dossier remis par l'association
AMICALE DU 3EME AGE	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	Unanimité	350,00 €	

LES AMIS DU CINEMA DE LION	création en 2018		1 000,00 €	4 370,00 €	-	1 contre 3 abstentions le reste pour (M DI PAOLA ne prend pas part au vote)	-	7 projets détaillés dans la demande de subvention
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LION	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Unanimité	2 000,00 €	2 projets dont Pierres en Lumière
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	800,00 €	600,00 €	2 abstentions le reste pour	600,00 €	Acquisition et renouvellement de livres pour l'année civile
CHL TERRE ET MER (anciennement HERMANVILLE - LION FOOTBALL CLUB)	4 000,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €	Unanimité	5 500,00 €	Prévisions demandes 2020 à 2022 : 7850 € / an
COMITE 14 (PECHE)	100,00 €	0,00 €	200,00 €	250,00 €	200,00 €	Unanimité	200,00 €	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 728,00 €	1 674,00 €	1 593,00 €	1 296,00 €	1 296,00 €	Unanimité	1 296,00 €	48 enfants à la rentrée 2018 (59 l'année passée) habituellement : 27 € / enfant
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	3 240,00 €	3 240,00 €	3 321,00 €	3 537,00 €	3 537,00 €	Unanimité	3 537,00 €	131 enfants à la rentrée 2018 (123 l'année passée) habituellement : 27 € / enfant
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	Unanimité	1 000,00 €	
HIP HOP CULTURE	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €	Unanimité	1 250,00 €	
HIPPOCAMPE CLUB CALVADOS	250,00 €	0,00 €	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €	Unanimité	250,00 €	
KARATE CLUB	250,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 200,00 €	600,00 €	Unanimité	600,00 €	Demande reçue avant envoi du dossier à compléter. Pas d'autres retour à ce jour.
L'ATELIER DE LION	150,00 €	200,00 €	100,00 €	1 900,00 €	1 500,00 €	Unanimité	1 500,00 €	2 projets différenciés dans la demande
LA GALLETIERE	100,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	Unanimité	400,00 €	L'association, après avoir connu quelques années sans adhérent, a repris son activité l'année dernière
LES AMIS DE L'ORGUE DE LION/MER	1 800,00 €	0,00 €	1 550,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	Unanimité	1 600,00 €	
LION ENVIRONNEMENT	400,00 €	650,00 €	650,00 €	3 650,00 €	650,00 €	Unanimité	650,00 €	Différents projets dont 3000€ pour la prise en charge de la réalisation d'un puits et d'une mare <b>+3000€ POUR LE PUIITS EN INVESTISSEMENT COMMUNAL</b>
LION KIEBINGEN ASSOCIATION DE JUMELAGE	0,00 €	0,00 €	682,25 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Unanimité	2 000,00 €	En 2019 : 30 ans jumelage = subvention exceptionnelle, sinon d'ordinaire, pas de demande.
RANVILLE JUDO CLUB	500,00 €	0,00 €	400,00 €	500,00 €	400,00 €	Unanimité	400,00 €	

SOUVENIR FRANÇAIS	300,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	Unanimité	500,00 €	
TASL (TENNIS ASSO SPORTIVE LION/MER)	1 800,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	Unanimité	1 500,00 €	
TWIRLING CLUB	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	Unanimité	500,00 €	
<b>TOTAL 1 (ASSOS COMMUNE)</b>	<b>19 468,00 €</b>	<b>21 814,00 €</b>	<b>22 596,25 €</b>	<b>36 953,00 €</b>	<b>25 633,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 633,00 €</b>	
CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (CALVADOS - ORNE)	0,00 €	114,90 €	76,60 €	191,50 €	191,50 €	Unanimité	191,50 €	5 lionnais soit 38,30 € / apprenti
OCEAN	32 000,00 €	14 400,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Unanimité	25 000,00 €	subvention contractualisée avec la CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) en cours jusque 2019 : 25 000 € prévus pour 2018 <b><u>SUBVENTION 2017 REGLEE SUR EXERCICE 2018</u></b>
PREVENTION ROUTIERE COMITE DEPARTEMENTAL DU CALVADOS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Demande reçue le 02/01/2019 MONTANT NON DEFINI	100,00 €	Unanimité	100,00 €	
<b>TOTAL 2 (ASSOS HORS LION)</b>	<b>32 100,00 €</b>	<b>14 614,90 €</b>	<b>25 176,60 €</b>	<b>25 191,50 €</b>	<b>25 291,50 €</b>		<b>25 291,50 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>51 568,00 €</b>	<b>36 428,90 €</b>	<b>47 772,85 €</b>	<b>62 144,50 €</b>	<b>50 924,50 €</b>		<b>50 924,50 €</b>	

Monsieur DI PAOLA intervient de manière véhémement sur le fait que les amis du cinéma ne puissent pas bénéficier de la subvention demandée pour 2019 en lien avec les projets présentés. Monsieur le maire lui répond qu'il l'avait mentionné lors de la commission des finances, et avoir reçu quelques jours avant la réunion de conseil, le président et le trésorier de l'association pour leur faire part de l'avis de la municipalité sur les projets. Celle-ci les trouve trop ambitieux pour la taille du cinéma de LION et peu avancés financièrement. Monsieur le maire propose de retenir moins de projets en nombre. Il remarque également que de nombreux projets sont présentés comme des projets pédagogiques, en lien avec les écoles, ce qui suppose un travail de concert avec le corps enseignant. Concernant la demande de précisions sur les dépenses réalisées en 2018, monsieur le maire indique bien les avoir reçues mais seulement le jour du conseil, alors que la date limite de dépôt des demandes de subventions pour toutes les associations était fixée au 28 février. Il dénonce le reproche fait par M. DI PAOLA de ne pas avoir lu le dossier. Cela étant, il indique qu'une demande de subventions pourra à nouveau être déposée par l'association en cours d'année et elle sera étudiée en conseil municipal.

Départ de Monsieur DAMIENS à 20h20.

<b>Date de la convocation : 4 avril 2019</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 13</b>
<b>Présents : 10</b> Dominique REGEARD, Eva SIX-BOUVIER, Alain ROUSSEAU, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Françoise HOSTALIER, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO, Thierry DODARD, Michele DI PAOLA,
<b>Votants : 13</b> François DAMIENS donne pouvoir à Alain ROUSSEAU, Muriel LEMONNIER donne pouvoir à Patricia ROSALIE, Magali GILMAS donne pouvoir à Isabelle MUSSIO
<b>Absents : 3</b> François DAMIENS, Muriel LEMONNIER, Magali GILMAS

**Secrétaire de séance** : Patricia ROSALIE

## 6 Vote des taux des trois taxes locales, année 2019

- Vu la proposition de la commission finances ;
- entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) :**

- décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2019	Produit attendu
<b>Taxe d'Habitation</b>	11.30%	11.30%	4 805 000 €	542 965 €
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	25.43%	25.43%	3 067 000 €	779 938 €
<b>Taxe foncière Non Bâtie</b>	33.51%	33.51%	78 800 €	26 406 €
<b>TOTAL</b>	-	-	7 950 800 €	<b>1 349 309 €</b>

Pour info :

- Allocations compensatrices 2019 : 32 660 €
- Versement GIR 2019 : 7 061 €

Monsieur le maire rappelle que la hausse des valeurs locatives (+4%) sans hausse des taux d'impôts locaux fait bénéficier à la commune un revenu complémentaire de 150k€.

## 7 Budget Primitif 2019

- entendu l'exposé de Monsieur le maire;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 3 abstentions, 8 voix pour) :**

- Adopte le Budget de la Commune pour l'année 2019 en équilibre en fonctionnement et en investissement :

Section Fonctionnement :

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	Charges à caractère général	652 200,00
012	Charges de personnel	974 300,00
014	Atténuation de produits	323 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	100 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00,00
65	Autres charges de gestion courante	252 500,00
66	Charges financières	28 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	00,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 432 400,00</b>

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
013	Atténuations de charges	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00,00
70	Produits de services	213 150,00
73	Impôts et taxes	1 495 950,00

74	Dotations, participations et subventions	419 100.00
75	Autres produits de gestion courante	172 900.00
76	Produits financiers	10 800.00
77	Produits exceptionnels	500,00
78	Reprises sur provisions	0,00
002	Report excédent de fonctionnement	100 000.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 432 400.00</b>

### Section Investissement :

CHAP	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	2 496.00	42 496.00
204	Subventions d'équipement versées	55 049.57	153 799.57
21	Immobilisations corporelles	0.00	75 000.00
23	Immobilisations en cours	30 329.70	946 729.70
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 026.00	4 026.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	208 000.00
020	Dépenses imprévues		81 929.25
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		0.00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		15 600.00
001	Report résultat N-1		10 571.63
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>91 901.27</b>	<b>1 538 152.15</b>

CHAP	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019 + RAR
13	Subventions d'investissement	71 000.00	327 650.00
138	Autres subv non transférables	0.00	100 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	123 031.37	238 031.37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	405 470.78
27	Autres immobilisations financières	0.00	61 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	290 00.00
021	<i>Virement de la section d'exploitation (recettes)</i>		100 400.00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		0.00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		15 600.00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>194 031.37</b>	<b>1 538 152.15</b>

Monsieur le maire rappelle les deux projets importants de la commune pour 2019. Sur un investissement total de 1 538k€, 500€ concernent la réfection de la rue Marcotte, l'aménagement du parking Carnot et son aire de camping-car et 250k€ la mise en accessibilité de la mairie.

Monsieur DODARD rappelle la demande de sa liste pour l'organisation d'une réunion publique sur les projets de l'ilot Marcotte. Monsieur le maire lui indique que la municipalité réfléchit à l'organisation d'une réunion de présentation du projet.

## II) CU CAEN LA MER - Création d'une aire de stationnement et de services de camping-cars – Sollicitation d'un fonds de concours par la commune de LION SUR MER

La communauté urbaine souhaite améliorer les conditions d'accueil des camping-cars en étape sur son territoire, en créant un réseau d'aires d'accueil et de services performant. Par délibération du 27 février 2019, elle a décidé d'accompagner les projets communaux de création ou d'amélioration de ces aires.

Dans le cadre de l'aménagement d'une partie de son cœur de bourg (Îlot Marcotte), la commune de Lion sur mer a le projet de créer une aire d'accueil et de services de 12 emplacements, dans la zone tampon arrière de la plage du débarquement de Lion-sur-Mer (SWORD). Elle sollicite l'attribution du fonds de concours communautaire.

#### Présentation du projet général d'aménagement :

Le projet comporte trois phases (parking Carnot, aire de camping-car et rue Marcotte), qui permettent :

- sur une même emprise, d'étendre le parking Carnot (voirie et d'espaces verts paysagés, extensions de réseaux électriques, pluviaux et d'eaux usées et signalétique adaptée) qui comportera environ quarante places de véhicules légers, quatre places de bus (Maîtrise d'ouvrage communautaire) et de créer l'aire de stationnement et de services de camping-cars de 12 places (Maîtrise d'ouvrage communale - phase 1)
- de requalifier la rue Marcotte (réseaux aériens effacés, stationnement aménagés en sortie de lotissement, voirie réaménagée, signalétique adapté) avec un cheminement doux par les jardins de la Mairie, permettant aux usagers stationnés sur le parking Carnot ou son aire de camping-cars, d'accéder au front de mer, (Maîtrise d'ouvrage communale - phase 2),
- d'alléger le stationnement de véhicules légers, de supprimer du stationnement de bus en abord immédiat de la digue et de requalifier ultérieurement la place du 41ème régiment Royal marine.

#### Présentation de l'opération de création de l'aire de camping-cars :

Le périmètre actuel du parking Carnot comprend les parcelles 135 et 137 utilisées en stationnement. Il est augmenté des parcelles 136, 142, 143, 145 pour requalifier ce parking et y intégrer l'aire de stationnement et de services de camping-cars payante en nuitée de 12 emplacements, offrant des services de ravitaillement en eau propre, de vidange des eaux usées grises et noires, et de dépôt et de tri sélectif des déchets.

La compétence de la réalisation de l'aire de Camping-cars est communale, celle de la réalisation de l'extension du parking de stationnement et de ses espaces verts de voirie est communautaire.

Une convention et ses annexes (plan de financement), définit les modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine.

#### Montant prévisionnel du fonds de concours communautaire

La communauté urbaine accompagne la réalisation de ce projet par le versement d'un fonds de concours appliqué à certains postes de dépenses, au titre de l'amélioration des conditions d'accueil, tant en capacité qu'en qualité, des camping-caristes en étape d'une à trois nuitées sur le territoire de Caen la mer.

Le montant global prévisionnel de dépenses éligibles au fonds de concours est de 176 167,67 € H.T., soit 211 400 € T.T.C. pour cette opération.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le fonds de concours communautaire est limité à 50 % des dépenses réelles du montant H.T. de l'opération, déduction faite de toute autre subvention attribuée à l'opération. Il est plafonné à 100 000 € par opération par délibération du 27 février 2019.

Cette opération bénéficie d'une subvention du conseil régional de Normandie d'un montant de 70 467,67 €, soit 40% du montant € HT prévisionnel.

Conformément au règlement d'attribution, le fonds de concours communautaire prévisionnel est donc plafonné à 52 850 €, soit 30% du montant global prévisionnel. Les conditions de versement sont énoncées dans la convention figurant en annexe 1.

Le plan de financement prévisionnel appliqué au montant prévisionnelle € HT de l'opération est par conséquent le suivant :

- Conseil régional de Normandie : 70 467,67 € (40%)
- Communauté urbaine Caen la mer fonds de concours : 52 850 € (30%)
- Commune de Lion sur mer : 52 850 € (30%)

VU la délibération du bureau communautaire du 27 février 2019, décidant d'apporter un fonds de concours communautaire aux projets communaux de création ou d'amélioration d'aire de camping-cars et en fixant les conditions d'attribution dans le cadre d'un règlement et d'une convention type,

VU l'avis de la commission "Urbanisme" du 28 février 2019,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) :**

- SOLLICITE le fonds de concours communautaire à la commune de Lion sur mer pour la réalisation de cette opération, d'un montant plafonné à 52 850 €,
- AUTORISE le maire à signer la convention d'attribution de partenariat relative au versement du fonds de concours, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*P.J. Convention*

**III) Création d'emplois occasionnels – Renfort aux services techniques municipaux**

L'article 3,1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux collectivités locales de créer, par délibération, les emplois correspondant à un besoin temporaire.

La commune de LION SUR MER est ainsi appelée à recruter du personnel contractuel pour organiser en période estivale les activités suivantes :

- Réalisation des interventions techniques sur le territoire de la commune.
- Entretien et opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts (entretien des massifs, taille des haies, débroussaillage divers), du bâtiment.
- Gestion du matériel et l'outillage
- Travail du lundi au vendredi. Ponctuellement les week-ends et jours fériés sous réserve des nécessités du service (ex : cérémonies)

Les postes sont pourvus par contrat (durée maximale de 6 mois renouvelable une fois) en fonction des besoins liés à la situation, à l'organisation et aux effectifs des services techniques de la commune et dans la limite des effectifs mentionnés dans la présente délibération.

Les agents recrutés sont régis par le décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et seront rémunérés en équivalence du grade d'adjoint technique. Les rémunérations correspondantes sont inscrites au budget primitif voté par la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) :**

Article 1 : approuve la création d'emplois temporaires pour les besoins des services techniques de la commune. Création d'un poste d'adjoint technique (IB 348/ IM 326) pour besoin temporaire à 35h/35h à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une durée de six mois, renouvelable une fois. L'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires et/ou supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, dans la limite des effectifs mentionnés ci-dessus, à recruter par voie contractuelle en fonction des besoins les agents contractuels nécessaires à la réalisation de ces missions.

Monsieur le maire indique que cette création d'emploi vise à pallier le départ très prochainement d'un agent des services techniques qui a postulé sur un emploi communautaire et a été retenu. Au-delà des règles normales de publicité du poste et du recrutement à venir, la possibilité de proposer un emploi temporaire vise à une plus grande réactivité et permet une période d'essai de la personne retenue.

**IV) Affaires diverses**

Monsieur le maire rappelle que les questions diverses doivent parvenir en mairie cinq jours francs avant le conseil municipal pour permettre d'y répondre au mieux. Celles de la liste « Lion avec vous » sont parvenues le

jour du conseil à 11h. Monsieur DODARD en convient et s'engage à transmettre plus en amont les questions. Il souhaite pour cela qu'un calendrier des dates de conseil soit établi. Monsieur le maire lui indique faire le nécessaire.

« Lion avec vous »

Questions diverses C.M. Du 9 avril 2019

1-

Nous souhaitons soumettre au vote du Conseil Municipal une motion soutenant la décision du Maire de permettre l'accueil de migrants dans un local appartenant à la commune.

*« La question des migrants est une question internationale, les politiques à mener ne se décident pas à Lion sur mer. Mais, en tant que simple citoyen nous ne pouvons rester inactifs devant le drame humain que représente la venue à Ouistreham de ces nombreux migrants. Leur permettre de pouvoir se reposer, se laver, se soigner est la moindre des choses pour que ces hommes gardent leur dignité. Leur accueil à Lion sur mer est organisé et encadré par des associations et leurs bénévoles dont beaucoup de Lionnais et toutes les garanties ont été prises pour que cela se passe dans les meilleures conditions.*

*Nous soutenons l'accueil des migrants dans un local appartenant à la Mairie »*

Monsieur le maire indique qu'au vu du délai qu'il a eu pour traiter la demande, il n'a pas eu le temps de consulter sa majorité. Il reviendra devant le prochain conseil municipal avec une réponse à apporter.

2- Afin de permettre à tous les conseillers de préparer les Conseils municipaux, nous souhaitons qu'il soit établi un calendrier prévisionnel des réunions.

Monsieur le maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 mai 2019.

Enfin, Monsieur le maire invite l'ensemble du conseil municipal à participer à la journée du souvenir français qui se déroule le 14 avril prochain à 11h.

*Fin de la séance à 20h49.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

---

**SIGNATURES**

<b><u>D. REGEARD</u></b>	<b><u>E. SIX-BOUVIER</u></b>	<b><u>A. ROUSSEAU</u></b>	<b><u>F. DAMIENS</u></b>
<b><u>P. ROSALIE</u></b>	<b><u>F. PARDILLOS</u></b>	<b><u>M. LEMONNIER</u></b>	<b><u>F. HOSTALIER</u></b>
<b><u>P. CRETEL</u></b>	<b><u>I. MUSSIO</u></b>	<b><u>M. GILMAS</u></b>	<b><u>T. DODARD</u></b>
<b><u>M. DI PAOLA</u></b>			